

CONSTRUCTION RÉPARATIONS ET ENTRETIEN  
DE PORTES D'ÉCLUSES ET VANNAGES  
BATARDEAUX - BACS A RATEAUX  
ÉTUDE DE PLANS ET DEVIS

# CHANTIERS NAVALS DURAND

R. DURAND FILS - GÉRANT LIBRE

CALE DE CARÉNAGE  
MARANS (CH. MME)  
TÉLÉPHONE: 156

MARANS, LE 196

Société Syndicale des marais du PETIT POITOU

DEVIS pour la construction d'un BAC à râteau

Longueur ..... 8 mètres,  
largeur du fond au milieu ..... 2 mètres, 45  
hauteur des cotés ..... 1 mètre .

Suivant avant projet approuvé.

Spécifications de Construction .

Iroko..... Fond, côtés, tableau ,traversages, épais ..... 0,050 .  
Plats bords. .... 0,040  
Préceintes ..... 0,080 / 0,200  
Bauquières ..... 0,070 / 0,200

Chêne ....12 Varangues de 0,140 / 0,140  
26 membrures de 0,140 / 0,160 , assemblées entre préceinte  
et bauquières , boulons de 250/16,  
1 Tête avant de 0,200 / 0,250 .  
1 tête arrière de 0,200 / 0,200 assemblée par équerres sur  
préceintes et bauquières, boulons de 300 /14  
2 carlingots de 0,120,  
1 carlingot de 0,100  
4 bittes ..... de 0,120 / 0,120

Dessus de roof en Sapin rouge de 0, 040 ,  
Cloisons, Sapin de 0, 030  
Clous et pointes galvanisés , boulons assemblage passés au minium .

Le bac sera vu en blanc et accepté par la Commission, avant d'être passé  
au carbonyle et une couche de coltar .  
les joints calfatés à 2 étoupes et brayés au brai gras .

PRIX .....12.786 fs, 10  
Douze mille, Sept Cent quatre vingt six francs, dix Taxes en sus .  
Compris l'ajustage, la mise en place des treuils et fixation.

R. M. La Rochelle 0-3127 - R. C. 64 A 148 - C. I. O. La Rochelle 283-051-552 R - C. C. P. Bordeaux 3339-01

Devis pour la construction d'un bac à râteau pour la Société du Petit-Poitou, par René Durand, de Marans, 18 août 1964.

Référence du document reproduit :

- Informations, documentation et notes de dépouillements d'archives fournies par M. René Durand (1924-2018), Marans.

IVR52\_20188501043NUC

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ;  
(c) Collection particulière  
tous droits réservés